

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL230

présenté par

Mme Marsaud, M. Causse, Mme Le Feur, M. Perea, M. Cormier-Bouligeon et M. Colas-Roy

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3 BIS B, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.